



COMMUNE DE
PUY SAINT ANDRE

LE REGISTRE

des PERSONNES VULNERABLES

INSCRIPTION RECOMMANDÉE !

Qui peut s'inscrire ?

Les personnes résidant à leur domicile:

- de plus de 65 ans
- de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les adultes handicapés
- les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical)



Un tiers (parent, médecin traitant, voisin) peut également se charger de l'inscription.

Pourquoi s'inscrire ?

Pour permettre aux services de la mairie de contacter les personnes isolées afin de s'assurer de leur situation et les accompagner en cas de déclenchement du plan d'alerte (canicule, grand froid ...) et/ou d'urgence en cas de risques exceptionnels



Comment s'inscrire ?

- la personne concernée peut le faire en se rendant en mairie, ou par courrier postal ou électronique (mairie@puysaintandre.fr) ou par téléphone (04.92.20.24.26)
- la demande d'inscription par un tiers doit être faite par écrit



Mairie PSA

www.puysaintandre.fr